

GE_GERICHTE ACPR/287/2013 vom 20. Juni 2013

GE Cour de justice, 2013-06-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_287_2013

FR: GE_GERICHTE ACPR/287/2013 du 20 juin 2013

IT: GE_GERICHTE ACPR/287/2013 del 20 giugno 2013

Erwägungen

E. 1.1

Le dépôt des sûretés a été ordonné, et exécuté, en 2006, soit avant l'entrée en vigueur du CPP.

- 6/8 - P/12983/1999

À teneur de l'art. 448 al. 1 CPP, "les procédures pendantes au moment de l'entrée en vigueur du présent code se poursuivent selon le nouveau droit, à moins que les dispositions qui suivent en disposent autrement", alors que l'alinéa 2 de cet article les actes de procédure accomplis auparavant conservent leur validité.

Le CPP s'applique donc au cas d'espèce.

E. 1.2

L'autorité compétente pour statuer sur la libération des sûretés est l'autorité saisie de la cause ou qui en a été saisie en dernier lieu (art. 239 al. 3 CPP), soit le Ministère public (art. 239 al. 1 let. b et 320 al. 2 CPP), le Tribunal des mesures de contrainte (art. 239 al. 1 let. a CPP), le Tribunal de première instance ou l'autorité d'appel (art. 239 al. 1 let. c CPP; Laurent MOREILLON/Aude PAREIN-REYMOND, Code de procédure pénale, 2013, ad art. 239 N 11).

E. 1.3

Il résulte de ce qui précède que la requête est irrecevable, n'ayant pas été déposée, contrairement ce que le requérant affirme, auprès de l'autorité compétente. En effet, la Chambre pénale de recours ne statue que sur recours, ce qui suppose une décision préalable, inexistante en l'espèce. De surcroît, par son arrêt ACPR/56/2013 du 11 février 2013, elle n'a pas statué sur le fond, mais sur recevabilité à opposition, de sorte qu'elle n'était pas la dernière autorité saisie de la cause, ni celle qui en avait été saisie en dernier, au sens de l'art. 239 al. 3 CPP précité.

N'ayant pas été adressée à l'autorité compétente, la requête sera, par conséquent, frappée d'irrecevabilité.

E. 2

Le requérant, qui succombe, supportera les frais de la procédure envers l'État (art. 428 al. 1 CPP). * * * * *

- 7/8 - P/12983/1999

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.